



## **I'économie sociale et solidaire, acteur central de la cohésion sociale et de la Stratégie de Lisbonne**

### **DECLARATION DE LA CONFERENCE DE LUXEMBOURG**

**"L'économie sociale et solidaire, acteur central de la cohésion sociale et de la stratégie de Lisbonne" -**

**11 et 12 Mars 2005**

**Pour atteindre les objectifs de Lisbonne :  
Recentrons les efforts sur l'économie ... mais sociale.**

A Luxembourg, le 11 Mars 2005,

A quelques jours du Conseil Européen de Printemps des 22 et 23 Mars 2005 de nombreuses voix issues de la société civile, des partenaires sociaux, des parlementaires, des acteurs socio-économiques, se sont élevées pour exprimer leurs inquiétudes sur le devenir de la stratégie de Lisbonne.

Pas assez sociale pour les uns, pas assez durable pour les autres ! De son côté le Président de la Commission semble proposer de recentrer les objectifs sur la croissance et l'emploi.

Les présupposés idéologiques ou les postulats qui guident cette dernière position sont clairs: seule la croissance est créatrice d'emplois et permet de dégager des richesses qu'on peut éventuellement ensuite redistribuer plus équitablement au nom de la solidarité.

La réalité pourtant permet de douter de l'efficacité de ce modèle qui tient lieu de référence dominante dans les orientations communautaires. A mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, les objectifs de faire de l'Europe d'ici à 2010 "*l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, dans le respect de l'environnement*"

sont loin d'être atteints.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour re-définir les moyens d'atteindre ces objectifs. Ce qui fait débat est de savoir s'il faut privilégier l'économie et la croissance ou bien au contraire avancer de façon égale sur les 3 piliers économiques, sociaux et environnementaux. A ce titre, la première des contributions de l'économie sociale et solidaire aux objectifs de Lisbonne est la création d'activités et d'emplois. Cependant, nos organisations considèrent que l'emploi est, certes, un objectif nécessaire mais pas suffisant. Cela nous amène à privilégier en permanence la recherche de la cohésion sociale **simultanément** à l'accroissement de l'emploi.

**Les acteurs de l'économie sociale et solidaire européenne réunis durant deux jours à Luxembourg affirment que:**

- Les logiques économiques des entreprises de capitaux visant à seulement maximiser les profits financiers ne peuvent garantir les objectifs élevés de cohésion sociale et de développement durable de l'Union européenne. Elles apportent de la croissance mais avec de fortes externalités négatives qui peuvent s'exprimer par des phénomènes de délocalisation, de licenciements parfois motivés par des considérations de seule rentabilité financière, de précarité dans le travail, de principes de précaution non respectés, de respect de l'environnement réduit au minimum, que les mécanismes de redistribution sur la richesse produite ne peuvent réparer. Un tableau noir qui ne caractérise évidemment pas toutes les entreprises mais les phénomènes de plus en plus prégnants de globalisation et d'émergence de nouveaux pays dans le concert économique mondial ont eu tendance à les accentuer. **On ne peut donc pas faire reposer la réussite de la stratégie de Lisbonne sur la croissance à n'importe quel prix!**
- **Il est possible de faire de l'économie autrement** en produisant des externalités positives en terme de réponses aux besoins des communautés, de lien social, de qualité du travail, de solidarité ... **tout en contribuant à la création de capital social, à la croissance économique** : les acteurs socio-économiques qui portent ces initiatives sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les entreprises sociales** qui se reconnaissent sous la bannière et le concept de **l'économie sociale et solidaire**.

Il apparaît contradictoire d'apporter un soutien au modèle de développement défini dans la stratégie de Lisbonne et dans le même temps de n'accorder aucune considération, ni soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui sont des acteurs centraux de l'approche en terme de **développement intégré** qu'elle sous-tend. La prise en compte des 3 piliers du développement durable n'est pas une addition sectorialisée de ces approches mais bien leurs interactions réciproques et leurs combinaisons dans une logique globale. Comme l'a affirmé durant la Conférence le Ministre luxembourgeois du travail et de l'emploi, Mr François Biltgen,

président en exercice du Conseil Emploi et Affaires Sociales (EPSCO): "*la cohésion sociale doit demeurer une partie intégrante prioritaire de la stratégie de Lisbonne*". Les participants de la Conférence soutiennent cette position qui sera portée par la Présidence luxembourgeoise au Conseil de Printemps.

L'économie sociale et solidaire ne s'autoproclame pas championne de ce développement durable global, elle le pratique, le met en oeuvre et en répand les valeurs et ce de façon tout à fait significative. Tout en étant économiquement performante par sa compétitivité, elle renforce la cohésion sociale, améliore la gouvernance, contribue au développement local dans les territoires et répond ainsi aux enjeux de la globalisation.

C'est ce qu'auront démontré les intervenants et participants de la Conférence des 11 et 12 Mars 2005 à Luxembourg.

**C'est pourquoi nous demandons qu'au Conseil de Printemps des 22 et 23 Mars 2005 à Bruxelles, on reconnaîsse que seule l'approche intégrée définie à Lisbonne en Mars 2000 - en maintenant le pilier cohésion sociale au cœur des priorités - peut garantir le succès de la stratégie et que les acteurs de l'économie sociale et solidaire en sont une des parties prenantes essentielles.**

#### **Atelier 1: Renforcer la cohésion sociale**

La cohésion sociale n'est pas un sous-produit de la compétitivité mais un outil au service de la croissance et un facteur de succès de la stratégie de Lisbonne.

L'économie sociale et solidaire (ESS) contribue de manières diverses à la cohésion sociale, principalement par:

- la création d'emplois (en particulier par les entreprises d'insertion lorsqu'elles permettent de franchir le mur de l'employabilité);
- la fourniture de services d'intérêt général de qualité et notamment les nouveaux services de proximité;
- la contribution à un niveau de protection sociale élevée.

L'ESS demande la reconnaissance par les pouvoirs publics aux niveaux national et européen de ses caractéristiques propres, qui lui permettent de contribuer à la cohésion sociale et notamment de préster des services d'intérêt général de qualité. La CEP-CMAF a proposé à cet égard la méthode du faisceau d'indices (recours à une pluralité de critère d'évaluation):

- inscription des actions dans la durée et prise en compte des générations futures
- ancrage territorial
- gouvernance démocratique : l'ESS associe une pluralité de parties prenantes (approche différente de celles de la Commission européenne qui envisage la protection du consommateur en termes de qualité et de sécurité du produit et qui considère donc principalement le producteur).
- primauté de la personne
- solidarité: accès à tous (et pas en fonction du pouvoir d'achat). A cet

égard, les mutualités demandent que le principe de la non exclusion des risques soit reconnu par les institutions européennes.

- capacité d'innovation (identification de nouveaux besoins et réponses à ces besoins)

Si l'ESS souhaite voir sa contribution à la cohésion sociale reconnue, elle doit se montrer soudée: il ne doit pas y avoir de séparation entre l'ESS compétitive et l'ESS de la cohésion sociale, et elle doit également tenter d'intégrer les ONG qui prennent des services sociaux d'intérêt général et qui ne se considèrent pas comme faisant partie de l'ESS.

L'ESS demande un cadre européen adapté aux SIG prestés par l'ESS et notamment l'exclusion de ces derniers de la future directive sur les services (projet dit "Bolkestein").

### **Atelier 2: La gouvernance partenariale pour le développement local**

L'économie social est un acteur économique et social à part entière dont l'action vise à répondre, de façon performante et sur la base de la gestion efficace et transparente, aux besoins essentiels de leurs membres et de la collectivité: emploi, accès aux services d'intérêt général (santé, éducation, services de proximité, crédit, assurances, etc.) et insertion sociale des publics en difficulté. La démocratie, la participation et l'initiative citoyenne, la solidarité et la responsabilité envers le territoire est à la base des entreprises de l'économie sociale. Tenant compte des discussions et échanges tenus lors du séminaire et sans les conclusions issues des précédentes conférences européennes et internationales qui ont mis en évidence l'importance de l'économie sociale comme membre de la société civil organisée, les participants à l'atelier n° 2 considèrent que:

- La valeur ajoutée des entreprises de l'économie sociale est la valeur de la construction sociale qui contribue au même temps à l'accomplissement des objectifs de la stratégie de «Lisbonne»: cohésion sociale, croissance économique, encouragement de l'esprit d'entreprise, compétitivité, création d'emploi, développement des territoires, inclusion dans le marché des personnes en risque d'exclusion et protection environnementale. Plusieurs expériences présentées lors de l'atelier ont témoigné de cela. La valeur sociale ajoutée ne se limite pourtant pas à ces aspects mais inclut également la création de capital social local ainsi que la participation et la gouvernance démocratique dans la société. Pour toutes ces raisons, il faut reconnaître l'économie sociale comme un partenaire économique et social présent dans tous les pays de l'Union Européenne.
- Le partenariat et l'association entre le secteur privé et public est à la base de la mise en œuvre et le succès de la stratégie. C'est au niveau local que les partenariats entre les pouvoirs publics et les entreprises de l'économie sociale démontrent la capacité d'initiative et la volonté de ces dernières à proposer modèles innovateurs de développement local, en phase avec le milieu social où elles sont enracinées. Il appartient aux responsables des collectivités locales de tenir compte et de renforcer les outils proposés par l'économie

- sociale, dans le cadre d'un modèle économique de croissance et de cohésion des territoires.
- La réalité de l'économie sociale dépasse le niveau local et les effets qu'elle peut également engendrer. Ces entreprises sont présentes dans la société et sur les marchés. Ainsi, il apparaît que la pluralité des formes de l'économie sociale dans son ensemble s'affirme de plus en plus comme un vrai partenaire économique et social à être pris en compte pour la réalisation des objectifs de «Lisbonne». L'économie sociale compte sur la représentation d'organisations mandatées pour entamer un dialogue responsable au niveau régional, national et européen. Il appartient aux pouvoirs publics (régionaux, nationaux et européen) d'assurer que ces organisations soient renforcées au niveau local mais aussi à d'autres niveaux territoriaux (régional, national et européen) et consultées tous les domaines (sociaux, économiques...) au travers de leur participation aux forums de dialogue social et civil. En outre, il appartient aux entreprises de l'économie sociale de s'organiser pour se configurer comme partenaires crédibles et responsables capables de parler d'une seule voix pour assurer le succès la stratégie qui est un cadre politique qui devrait rester à la base de la construction politique européenne.

### **Atelier 3: Economie sociale et solidaire et compétitivité**

**L'économie sociale doit se positionner sur le futur projet de partenariat entre les Etats et l'UE. Il ne faut donc pas négliger l'apport de ce secteur aux nouveaux objectifs communautaires notamment au regard de la compétitivité.**

#### ***Recommandation générale***

L'économie sociale, facteur d'emploi, de croissance et de cohésion sociale, doit veiller à être prise en compte dans les futurs partenariats entre les Etats membres et l'UE pour la réalisation des objectifs de Lisbonne.

#### ***Recommandations spécifiques aux travaux de l'atelier 3***

##### *En matière de société de la connaissance*

La recherche, la formation et la société de la connaissance répondent aux objectifs initiaux de la stratégie de Lisbonne. L'insertion sociale et professionnelle, notamment par le biais de la formation, est au cœur même de la démarche des acteurs de l'économie sociale. Il est donc, à ce titre, souhaité que ses expériences innovantes soient promues et soutenues.

##### *En matière de Responsabilité Sociale des Entreprises*

Il convient de multiplier les échanges de bonnes pratiques et de tenter, à terme, de créer un référentiel d'outils de bonnes pratiques en matière de RSE.

##### *En matière de Partenariats Publics/Privés*

La mise en avant de nos compétitivités économiques, sociales et environnementales nous permettra de renforcer la reconnaissance et le recours aux entreprises d'économie sociale et solidaire dans le cadre des PPP.

##### *En matière de marchés publics et développement durable*

L'Union européenne demande, dans le cadre des marchés publics, aux

pouvoirs adjudicateurs de **PROMOUVOIR** le développement durable.

**Promouvoir** demande à ce que les cahiers des charges des appels d'offre prennent en compte les valeurs du développement durable et donc par conséquent celles du secteur de l'économie sociale et solidaire qui, par leurs initiatives, répondent précisément en matière de propositions et de méthodologies aux exigences de ces valeurs.

La notion de « économiquement la plus avantageuse » permet dans le cadre du choix de l'adjudicataire de définir l'offre la plus avantageuse y compris en terme de valeurs du développement durable si celles-ci sont prises en compte dans le cahier des charges - voir dans l'objet du marché.

La loi sur les marchés publics permet d'introduire des clauses de nature sociale ou de développement durable dont les entreprises d'économie sociale et solidaire peuvent profiter en se positionnant sur le marché en tant que prestataires de services, tels que fournis classiquement par les entreprises du secteur privé traditionnel, et non plus seulement en tant qu'acteur pour la mise en oeuvre d'initiatives de mise au travail ou autres. Cela demande «d'outiller» à la fois les autorités publiques et les entreprises d'économie sociale et solidaire.

#### **Atelier 4: Les enjeux de la globalisation.**

Pas d'économie sociale de marché prospère sans une économie sociale et solidaire offensive.

Nous sommes dans une situation assez neuve, puisque avec l'apparition de la globalisation, l'Europe a besoin de tous ses acteurs, y compris et surtout de l'économie sociale et solidaire qui non seulement représente 8 à 10% de l'emploi en Europe mais surtout innervé tous les acteurs de l'économie. Elle joue ainsi un rôle majeur dans les stratégies européennes.

Dans cette économie axée sur la connaissance et les nouvelles technologies, le facteur travail redevient primordial car porteur de sens de solidarité, de lien social et de bien-être collectif et les acteurs de l'économie sociale dans les territoires mettent concrètement en oeuvre ces valeurs dans leurs activités.

La globalisation prise dans ses différentes acceptations (la mondialisation, l'interdépendances généralisées, la non hiérarchisation des différentes instances, notamment économique, sociale, environnementale) est, a priori, favorable à la promotion des formes d'entreprendre coopératif, mutualiste, associatif, solidaire. En effet, ces formes sont justement fondées sur une finalité "globale", une "efficience totale" (économique, sociale, démocratique, environnementale inséparablement) congruente à la stratégie de Lisbonne car appréhendée de façon intégrée dans l'activité même.

Pour autant, ces formes d'entreprendre sont très inégalement présentes, perçues, développées, utilisées, notamment dans les pays nouvellement adhérents ; la globalisation y apparaît même parfois plus comme un risque que comme une opportunité majeure. D'où la nécessité de mettre en statut ces différentes formes et de concrétiser rapidement notamment le statut de la Mutualité Européenne. Les opportunités des présidences de l'UE à venir du Royaume-Uni et de l'Autriche doivent être saisie, tout comme ce travail a pu s'effectuer avec la création du Statut de la Coopérative Européenne ces dernières années.

Ces normes sociales et environnementales pour tous doivent pouvoir faire l'objet de fiscalité adaptée. Ainsi l'économie sociale demande simplement qu'on puisse encourager les formes les plus innovantes et porteuses de progrès social et environnemental, non pas dans une approche corporatiste étroite mais dans une vision globale pour tous ceux qui s'engagent en ce sens.

L'économie sociale et solidaire est un acteur en amont, proactif, des mutations industrielles, économiques et sociétales en cours, n'hésitant pas à faire usage "opportuniste" de la globalisation.

Elle a engrangé et analysé de premiers succès en la matière et juge qu'une économie sociale de marché prospère, telle que le traité constitutionnel la définit, peut répondre aux enjeux de la globalisation. Elle doit pour cela déployer de façon offensive toutes ses capacités et faire l'effort de s'organiser de façon plus "mutualistique".

---